DEPARTEMENT

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 30/12/2024 Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

DES DELIBERATIONS DU C ID: 057-215705633-20241217-DCM44_2024-DE

de la MOSELLE

KED DE ME	EMBRES .
En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	8
	En exercice

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 Décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation 13/12/2024

Présents: Michel URBAN, Cyrille BECKER, Delphine BERGER, Mélanie Becker, André ERHARD,

Denis DUCLERMORTIER

Absents excusés: Florianne ZIPPEL, Céline TROSZCZYNSKI, Pierre BENOIT, Matthieu

GOBILLOT

Nombre de procuration: F. ZIPPEL à Mélanie BECKER, M. GOBILLOT à André ERHARD

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 44/2024: INTEGRATION « CHEMIN DES ABEILLES » POUR LA DGF

Le Premier Adjoint rappelle les modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Il rappelle notamment que la longueur de voirie communale est un facteur de calcul de ladite dotation.

Pour 2024, la longueur retenue pour ce calcul était de 7397 ml. Des travaux ont été réalisés en 2024 : le chemin des abeilles a été créé pour une longueur de 100 ml.

Le Premier Adjoint propose donc d'ajouter cette longueur la base de calcul pour l'année 2025, et ainsi de déclarer 7497 ml de longueur de voirie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité POUR, approuve cette décision.

Fait à RAVILLE, le 17 Décembre 2024 Conforme au registre « Certifiée exécutoire »

Le 1er adjoint,

Cyrille BECKER

La secrétaire de séance CHLOUP SURMELY

Marie-Pier